



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU  
PROVENCAL**



## **REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS**

**Du 30 novembre 2013**

**Présents :** 23 clubs + le club de Foncine Le Haut (invité)  
**Excusé :** Amicale Pétanque Clairvalienne  
**Absents :** Pétanque Bois D'Amont  
A.S. Jeanrenaud

### **Ordre du jour :**

- Calendrier hivernal 2013-2014 du boulodrome régional.
- Finalisation calendrier 2014 (dates championnats, coupes...)
- Fonctionnement du CD39.
- Commissions.
- Informations Fédérales.

La réunion débute à 9h30.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et accueille Monsieur Olivier ROUSEAUX président du nouveau club de Foncine Le Haut, ainsi que le nouveau Président de Morez, Monsieur Robert LOUREIRO.

### **1) Calendrier hivernal 2013-2014 du boulodrome régional Finalisation calendrier 2014 (dates championnats, coupes...)**

La première partie de la réunion a été consacrée à la finalisation de ces deux calendriers. La tâche a été d'autant plus facilitée que la répartition et l'attribution des championnats et des concours pour chaque club avaient déjà été travaillées et « débroussaillées » au niveau des réunions de district.

Seuls quelques chevauchements de dates ont fait l'objet d'ajustements : soit les dates ont été maintenues par les clubs concernés car jugées non gênantes pour la participation, soit l'un des deux clubs s'est désisté. C'est ainsi que le Dole Pétanque Club annule son concours prévu le 15 février lequel était en concurrence avec celui du PCHS.

Le club d'Arbois organisera un concours départemental au boulodrome le 25 janvier 2014 en triplettes.

Le 16 février le club de Passenans s'est porté volontaire pour co-organiser la journée féminines avec la commission « féminines » du CD 39. Merci au club de Passenans qui déjà avait organisé la journée féminines en 2013.

Le 6 avril, le club de Saint-Claude organisera le Tête à Tête masculin et le Tête à Tête jeunes au boulodrome régional tandis que le Tête à Tête féminin sera organisé à Saint-Claude.

Le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin : Aucun club du district lédonien ne pouvant organiser le Doublette Provençal, faute de pouvoir réunir un nombre de terrains suffisants, c'est le club de Salins qui se charge de son organisation. Le CD 39 remercie ce club pour son engagement.

Septembre : Le club de Morez organisera le championnat vétérans au boulodrome de Moirans le mardi 2 septembre au lieu du jeudi 4 initialement retenu.

Le samedi 6 septembre : Foncine Le Haut organisera son premier concours à Foncine Le Haut.

Le 7 septembre aura lieu la coupe Franco Suisse. Il faudra donc anticiper ou décaler la journée du district de la Joux qui était programmée ce jour là. Une nouvelle date sera recherchée entre le club organisateur de Mont Sous Vaudrey et la présidente du District Alexandra MONNET.

## 2) **Fonctionnement du CD 39 :**

Cette deuxième partie a été axée principalement sur une amorce d'explication du budget 2013 et surtout sur le prévisionnel 2014 bâti par nécessité avec deux propositions de recettes supplémentaires visant à équilibrer notre budget :

- 1<sup>ère</sup> Proposition :
  - o Augmentation du prix de la licence de + 2.00 € pour tous
  - o Augmentation de + 1.00 € la participation des joueurs au boulodrome
  
- 2<sup>ième</sup> Proposition :
  - o Augmentation du prix de la licence de + 5.00 € pour les seniors
  - o Augmentation du prix de la licence de + 2.00 € pour les jeunes
  - o Pas d'augmentation de la participation des joueurs au boulodrome

Le Président du PCHS a réagi contradictoirement à ces propositions, notamment en ce qui concerne l'augmentation du prix de la licence du fait qu'elle concerne l'ensemble des personnes y compris celles qui ne participent pas aux championnats et qui ne fréquentent jamais le boulodrome.

Le trésorier Général ainsi que le Président ont apporté les réponses qui s'imposaient à savoir que l'augmentation du prix de la licence couvrirait bien évidemment le coût des charges de fonctionnement du boulodrome mais également bien d'autres que le Comité aura à honorer en 2014 telles que :

- Les frais liés au déplacement et à l'hébergement d'une nouvelle délégation des féminines au France du fait de la création d'un championnat Tête à Tête féminin,
- ainsi qu'un déplacement à SOUSTONS pour une triplète « jeunes »

En complément des explications données le trésorier précise qu'actuellement sur les 24.00 € que le CD 39 perçoit par licence, il en reverse 800 € à la fédération et 2.00 € à la ligue. Soit un total de 10.00 €. Il lui reste donc 14.00 € Il faut savoir également que la moyenne du prix des licences des Comités Départementaux en France situe au-delà de 30.00 €.

Monsieur CANIOTTI demande si un forfait pourrait être institué et appliqué aux utilisateurs du boulodrome extérieurs au département.

Le Président indique qu'il faut être prudent dans ce domaine étant donné que le boulodrome est une structure régionale, et qui a bénéficié d'un financement régional pour sa construction. Pour l'instant, seule la règle de la participation de 1.00 € par joueur (en 2013) a été exigée.

### **Suppression de la licence sportive temporaire :**

Le Président explique que cet été, des personnes extérieures au département, frappées d'une sanction disciplinaire d'interdiction de participer à des concours officiels, se sont faites inscrire sous une fausse identité dans le cadre d'une licence temporaire et ainsi ont pu jouer. Cet état de fait a été formulé et reproché au Président DE BASTOS lors d'une réunion de la ligue. Il s'est entendu dire que dans le Jura, n'importe qui pouvait jouer impunément, même s'il était sous le coup d'une suspension.

Initialement, la licence temporaire a été créée pour permettre à des joueurs non licenciés de pouvoir participer ponctuellement à un concours officiel. Mais, n'importe qui peut se présenter à une table de marque et bénéficier d'une licence sportive temporaire car les organisateurs ne sont pas assermentés et ne peuvent contrôler l'identité de la personne, ni de vérifier si elle est titulaire d'une licence de la FFPJP donc de constater si elle est sous le coup d'une suspension disciplinaire.

Devant l'impossibilité de contrôler l'identité du joueur, et en l'absence d'inscriptions à l'aide du lecteur de licences, les membres du Comité départemental ont décidé, par 13 voix pour et 3 abstentions, de ne plus accorder la possibilité d'établir des licences sportives à la journée. Par ailleurs, cette décision va permettre aux arbitres de tenir pleinement leur rôle en rétablissant toutes leurs prérogatives dès lors qu'ils auront à superviser une compétition dans laquelle évolueront uniquement des joueurs licenciés.

Richard OLIVIER, Président du PCHS, dit que s'il ne peut plus établir de licence sportive, il organisera un concours « sauvage » ouvert à tous.

Jean- Marie MARAUX, Trésorier du Comité Départemental mais par ailleurs Président de la Ligue de Franche Comte fait remarquer que toute association, tout club qui désire organiser un concours de pétanque doit formuler une demande d'autorisation auprès du Président du Comité départemental en vue d'obtenir un agrément pour cette journée. Il précise également que les licenciés qui participeraient à un concours qui n'aurait pas obtenu l'agrément du Comité départemental s'exposeraient à des sanctions.

**CDC Promotion :** Dès 2014, le nombre d'équipes sera limité à 3 pour tout le CDC Masculin (Promotion, Honneur et Elite) ainsi qu'à 3 équipes pour tout le CDC Féminin.

- Instauration de dates fixes pour jouer les matchs en Promotion comme leurs collègues des groupes Honneur et Elite.
- Les matchs Promotion continueront toujours à se dérouler dans les clubs.
- En raison de la création d'un CRC féminin à 8 équipes où trois clubs seront représentés, il n'y aura plus que deux divisions qui joueront à dates fixes au boulodrome régional.

Les demandes d'inscription pour le CDC, Masculin et Féminins, seront transmises aux clubs dès le début janvier 2014. Toute inscription envoyée après le 31 janvier 2014 sera automatiquement refusée

La Présidente de la commission sportive Emilie MARAUX insiste sur le fait que les feuilles de matchs lui soient envoyées dès le lendemain de la rencontre. Rappel ici de la règle qui sera prise lors de l'Assemblée générale : **C'est le club qui reçoit qui se charge de faire parvenir la feuille de match à la Président de la commission sportive.**

**Coupe Franco Suisse : Robert BONTOUX** souhaite et demande à tous les clubs d'envoyer au minimum une équipe participer à la Coupe Franco Suisse.

Le Président DE BASTOS précise que contrairement à ce que l'on dit : Il n'est pas un opposant à cette compétition mais il est plus en réaction vis-à-vis des modalités de son organisation notamment celles concernant son annonce.

Il est 12h00

Le Président lève la séance et invite les participants à la pause méridienne